

Réunion du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

N° CP/2013/460 - Actions décentralisées - 2114
Attribution de subventions dans le cadre du partenariat avec la
Région de Vidzeme (Lettonie)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, par dérogation au règlement financier départemental et conformément au tableau annexé :

- au Groupe d'art populaire (GAP) de Berstett et environs, une subvention de 3 500 € pour son déplacement du 9 au 13 août 2013 dans la région de Vidzeme (Lettonie) ; cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs

- à la Fédération du Club Vosgien, une subvention de 1 200 € maximum pour son projet d'échange d'expériences en matière de randonnées ; cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs, dans la limite des frais engagés.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-79271-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13